



**Union Syndicale CGT Trésor
des Bouches- du- Rhône
183 avenue du Prado 13008 Marseille
Tél. 04 91 17 92 06- Fax. 04 91 17 92 33 -
cgt.013@dgfip.finances.gouv.fr
www.tresor.cgt.fr/13/**

Marseille le 03 juin 2009

Monsieur le trésorier- Payeur Général de la Région PACA
Trésorier- Payeur Général des Bouches-du-Rhône

Objet : suppressions de berceaux finances à la crèche du cours Lieutaud

Monsieur le Trésorier- Payeur Général,

Ce sont des agents du Trésor qui nous ont contactés suite à l'information que leur a donné la direction de la crèche du cours Lieutaud ; leur pré-inscription pour réserver une place en crèche pour septembre 2009 est remise en cause par la suppression de berceaux.

Après avoir pris l'attache de la délégation de l'action sociale, cette mesure semble avoir été prise unilatéralement par la DPAEP. Cette dernière envisage d'abandonner la crèche du cours Lieutaud dans les trois années qui viennent.

Cette manière d'agir est d'autant plus inadmissible que l'ensemble des acteurs de l'action sociale se sont réunis lors du CDAS du 15 mai 2009, séance pendant laquelle l'implantation de 17 berceaux à la crèche du cours Lieutaud était confirmée, tandis que des créations de berceaux étaient annoncées avec Poussy Crèche.

Il n'était absolument pas question de « transferts » de berceaux depuis la crèche municipale du cours Lieutaud vers les infrastructures de Poussy Crèche.

Autre élément qui n'est pas sans importance : l'ensemble de l'accueil de Poussy Crèche se fait dans le 8^{ème} arrondissement de Marseille alors que la crèche Lieutaud est en centre ville.

Les agents n'habitent pas tous ni ne travaillent pas tous dans le 8^{ème} arrondissement de Marseille.

La situation de la crèche Lieutaud à proximité du métro facilite la vie des agents et permet d'éviter aux enfants et aux parents de longs trajets. Les familles peuvent bénéficier ainsi de la complémentarité des transports publics, d'un réseau plus dense en centre ville, et par conséquent de délais de déplacements plus courts avec leurs jeunes et très jeunes enfants. Il en est de même pour se rendre ensuite sur le lieu de travail.

Centraliser sur le 8^{ème} arrondissement, c'est de fait pénaliser les parents et les enfants qui, ni ne résident, ni ne travaillent sur les quartiers sud de Marseille.

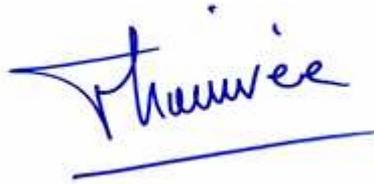
Faut il rappeler ici l'étendue de la ville et les conditions de déplacement parmi les plus difficiles des métropoles françaises ? Sans parler des prix des loyers dans le 8^{ème} arrondissement.

Nous vous demandons d'intervenir auprès de la DPAEP pour que cette dernière revienne sur sa décision, certains de la considération que vous portez au cas particulier, aux conditions de vie et de travail des jeunes parents des administrations des Finances.

La CGT Finances 13 intervient d'ores et déjà auprès des agents et des instances nationales et locales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier-Payeur Général l'assurance de ma considération distinguée.

P/ la CGT Trésor 13

A handwritten signature in blue ink, reading "Larrivé", with a horizontal line underneath it.

Frédéric Larrivé

Copie : Action Sociale 13
M. le Président du CDAS
M. le DSF de Marseille